



## Prise supplementaire defectueuse

Par **cathy 50**, le **12/08/2016** à **07:43**

Bonjour,

Nous avons loué notre appartement durant 4 ans et demi. A notre retour, il y a un mois, nous avons constaté que les locataires avaient fait installer une prise supplémentaire sur notre terrasse. Or, cette prise paraît en surcharge ( installée sur la ligne où il y a les appareils électro-menagers de la cuisine) et fait sauter très régulièrement les fusibles. Nous avons fait appel à un électricien qui doit passer sous peu. Ma question est : Est on en droit de retirer de la caution , les frais occasionnés par cette prise ? La caution doit être rendu au plus tard le 2 septembre. Cet incident, remarqué plus tard, n'a pas été notifié sur l'état des lieux de sortie. Avec mes remerciements . Cathy 50

Par **janus2fr**, le **12/08/2016** à **09:08**

Bonjour,

Premièrement, si rien de noté sur l'état des lieux de sortie, vous ne pouvez rien demander à votre locataire.

Ensuite, une prise "en surcharge", cela ne veut rien dire ! Une prise seule ne consomme rien, elle ne peut donc pas créer une surcharge. La charge est apportée par ce que l'on branche dans la prise.

Par **cathy 50**, le **12/08/2016** à **09:12**

Je vous remercie de votre réponse qui m'est très utile.